Règlement journée ART’haudière #3

Dimanche 24 septembre 2016

Château de l’Arthaudière – St Bonnet de Chavagne

Pour clore la saison artistique 2017, l’association « Les Amis de l’Arthaudière » propose d’accueillir des artistes (professionnels ou amateurs, toutes techniques et styles confondus) désireux d’exposer leurs œuvres et d’échanger avec le public sur le site du château de l’Arthaudière.

**COMMENT EXPOSER :**

Les artistes désirant participer devront remplir la fiche d’inscription ci-jointe en y ajoutant 2 photos de

leurs créations et faire parvenir leurs documents aux adresses suivantes (au choix) avant le 11 septembre 2017 :

- Par email : arthaudiere.st.bonnet@wanadoo.fr

- Par courrier : Association LES AMIS DE L’ARTHAUDIERE – Mairie - 38840 Saint Bonnet de Chavagne.

Une réponse leur sera donnée le 18 septembre.

**ASSURANCES :**

Les exposants devront posséder une assurance « Responsabilité civile » et devront eux-mêmes assurer la

surveillance de leur stand pendant toute la durée de la manifestation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pendant la durée de la manifestation en cas de vol,

détérioration, perte ou autres dégâts.

Les artistes pourront souscrire une assurance personnelle pour la durée de la manifestation.

**DROITS D’INSCRIPTION** : 10 € , à régler sur place, le 24/09.

**DEROULEMENT DE LA MANIFESTATION :**

1 - Installation des espaces d’exposition :

L’accueil des exposants se fera à partir de 8h, les œuvres devront être installées et les véhicules garés sur

le parking avant 10h.

Les artistes dont la participation aura été acceptée disposeront un espace de 3m linéaires sur lequel ils

pourront installer chevalet(s), grille(s), table(s), chaise(s) ou autres supports personnels de leur choix afin

de mettre leur travail en valeur.

Les participants ne possédant pas de matériel d’exposition pourront demander le prêt de grilles

métalliques (2 grilles maximum, dimensions 120 x 200 cm) sous réserve de disponibilité.

A noter que les espaces alloués devront être respectés et qu’il est formellement interdit de faire des trous

dans les murs et façades du château.

L’association se réserve le droit de refuser l’exposition de pièces ne correspondant pas aux travaux

proposés dans la demande de participation ou n’entrant pas dans le cadre d’une démarche artistique

(exemple : accessoires de mode).

2 – Accueil du public : 10h – 18h – Entrée gratuite pour tous.

3 – Restauration : Possibilité de restauration sur place : Plat du jour, ou une assiette végétarienne (environ 10 €), sandwich ou repas tiré du sac.

4 – Démontage des espaces d’exposition : à partir de 18h seulement.

Demande de participation

Journée ART’haudière

Dimanche 24 septembre 2017

- NOM Prénom :

- Adresse :

- Téléphone :

- Email :

- Technique(s) artistique(s) proposée(s) :

- Besoin de grilles d’exposition : □ oui □ non

(2 grilles maximum, prévoir des crochets)

- Titres, dimensions, techniques et matériaux utilisés pour les deux œuvres

dont les photos sont jointes à cette demande :

1 -

2 -

En signant cette demande de participation, j’accepte le règlement ci-joint

et je déclare posséder une assurance «Responsabilité civile ».

Fait à le

Signature

Pour organiser au mieux la partie petite restauration, pouvez-vous nous dire si vous envisagez de bénéficier de cette possibilité ? Merci d’avance

□ oui □ non